



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

PROCÈS VERBAL
Séance du mardi 13 avril 2021
à 20 h 30 à Réalmont

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Madame Marie-Claude ROBERT, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Isabelle ROBERT, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna FAURÉ.

Excusés donnant procuration : Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU donnant procuration à Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-François COMBELLES donnant procuration à Madame Marie-Claude ROBERT, Monsieur Alain BOYER donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe MOREL.

Participaient également :

Madame Émilie ALBERT (Responsable du Pôle Administration), Mme Clémence de CRUZEL (Comptabilité, Finances), Monsieur Bernard FABRE (D.G.S. Communauté de Communes Centre Tarn),

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 25 mars 2021 à l'approbation de l'assemblée. Ledit procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Il propose ensuite à l'assemblée d'ajouter les deux points suivants :

- Politique Locale du Commerce : Création d'un emploi de « Manager de commerce » non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Lancement d'une révision allégée n° 2
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Président souligne que la présente séance est largement consacrée aux finances avec l'adoption de dix budgets primitifs dont trois qui peuvent être qualifiés de nouveaux : Petite Enfance – Enfance Jeunesse, Eau et Assainissement. Il tient à remercier les services pour leur implication dans l'élaboration des documents budgétaires, tout particulièrement le Pôle Administration.

ORDRE DU JOUR

DÉCISIONS DE BUREAU

DÉLIBÉRATIONS

PÔLE ADMINISTRATION – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

Finances :

- ◆ Affectation du résultat 2020 de chaque budget
- ◆ Vote des taux (fiscalité ménage et fiscalité économique)
- ◆ Vote des attributions de compensation 2021
- ◆ Adoption du Budget Primitif 2021 de chaque budget
- ◆ Définition des durées d'amortissements
- ◆ Voirie d'Intérêt Communautaire : Financement réhabilitation du pont de La Lande

Ressources Humaines :

- ◆ Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2021
- ◆ Suppression et création d'emplois permanents suite à avancement de grade
- ◆ Création d'un emploi permanent à temps complet
- ◆ Mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le CDG 81 – Avenant à la convention d'adhésion
- ◆ Politique Locale du Commerce : Création d'un emploi de « Manager de commerce » non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

Administration générale :

- ◆ Commissions Thématiques : Modification de la composition

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- ◆ Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval : Modification statutaire
- ◆ Petites Villes de Demain : Convention d'adhésion
- ◆ Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Approbation de la modification de droit commun n° 1
- ◆ Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Lancement d'une révision allégée n° 1
- ◆ Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Lancement d'une révision allégée n° 2

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

- ◆ Action sociale d'intérêt communautaire – Convention de partenariat et d'objectifs avec

l'Association « Aïci Sem Plan »

◆ Action sociale d'intérêt communautaire – Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association « Castelroc »

◆ Action sociale d'intérêt communautaire – Subventions de fonctionnement 2021

◆ Actions environnementales d'intérêt communautaire 2021 : Collecte des films plastiques agricoles usagés

PÔLE TECHNIQUE

◆ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés : Extension des consignes de tri - Dépôt de la candidature de la Communauté de Communes

QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS DE BUREAU PAR DÉLÉGATION

2021-16 du jeudi 11 mars 2021 : Avenant n° 3 au marché de services pour les études préalables à la prise de compétence eau potable et assainissement en lien avec l'élaboration du PLUi

Vu la décision n° 2018-51 du 02 octobre 2018 ayant pour objet l'attribution marchés de services pour les études préalables à la prise de compétence eau potable et assainissement en lien avec l'élaboration du PLUi,

Vu la décision n° 2019-41 du 14 novembre 2019 ayant pour objet les avenants aux marchés de services pour les études préalables à la prise de compétence eau potable et assainissement en lien avec l'élaboration du PLUi,

Considérant la nécessité, afin de mener à bien les schémas communaux d'assainissement, d'augmenter le linéaire de passage caméra et de test à la fumée,

Considérant que des prestations prévues au marché n'ont pas été réalisées,

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de modifier en conséquence le marché de services n° 2018-S-013 passé avec la Société G2C INGÉNIERIE et de porter son montant à 109 102,50 € HT, soit une plus-value de 5 152,50 € HT.

- autorise le Président à signer l'avenant n°3 correspondant et tout autre pièce utile à l'exécution de la présente.

2021-17 du jeudi 11 mars 2021 : Maîtrise d'œuvre voirie 2021

Vu la consultation lancée auprès de trois bureaux d'études spécialisés,

Considérant que l'offre économique la plus avantageuse est celle proposée par la Société **2au** – Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme SEBA SUD OUEST,

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien de la voirie au titre de l'exercice 2021 à la Société **2au** – Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme domiciliée 34 bis, chemin du chapitre à Toulouse (31100) moyennant des honoraires fixés à 3,9 % du montant des bons de commande validés,

- autorise le Président à signer le contrat à intervenir et tout autre pièce utile à l'exécution de la présente.

2021-18 du jeudi 18 mars 2021 : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont – Signature d’une convention d’occupation précaire avec l’Association ASALÉE

Mme Magali GUIBBAL, salariée de l’Association ASALÉE, a saisi les services de la Communauté de Communes afin d’intégrer à temps complet un cabinet médical au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont pour y exercer son activité professionnelle d’infirmière.

Mme GUIBBAL travaillera en collaboration avec les 4 médecins généralistes de l’équipement médical dans l’intérêt de la patientèle réalmontaise. Aussi, est-il est proposé de répondre favorablement à sa demande.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l’unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d’occupation précaire avec l’Association ASALÉE qui désigne de manière exclusive pour réaliser cette convention, Mme Magali GUIBBAL.

2021-19 du jeudi 18 mars 2021 : Développement économique – Logement de fonction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié – Signature d’une convention d’occupation précaire de locaux meublés avec Madame Léa PIAZZETTA

Mme Adeline GALZIN, Kinésithérapeute au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié a saisi les services de la Communauté de Communes pour que sa future collaboratrice, Mme Léa PIAZZETTA, puisse louer le logement de fonction situé à l’étage de l’équipement médical pour une durée de 1 mois.

Pour répondre favorablement à cette sollicitation, il est proposé de signer une convention d’occupation précaire de locaux meublés avec Mme PIAZZETTA ; une redevance d’un montant de 350 € charges incluses sera appelée pour la période de jouissance du bien.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l’unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d’occupation précaire de locaux meublés dans les conditions susvisées.

2021-20 du jeudi 18 mars 2021 : Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat du Haut Dadou - Attribution d’une subvention

Vu la délibération n°2019-085 du 26 novembre 2019 relative au financement de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) du Haut Dadou,

Vu le règlement d’attribution des aides aux travaux établi dans le cadre de l’OPAH du Haut Dadou et adopté par délibération n°2019-105 du 17 décembre 2019,

Vu la demande de subvention présentée à l’ANAH par M. BLANC Claude et Simone dans le cadre de l’OPAH du Haut Dadou,

Vu que ce dossier de demande a reçu l’agrément de la commission de l’ANAH,

Considérant que le demandeur remplit les conditions fixées dans le règlement des aides aux travaux,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l’unanimité :

- décide d’attribuer la subvention suivante :

| Bénéficiaire | Adresse | Nature des travaux | Montant HT des travaux | Montant HT de la dépense éligible | Taux subvention | Montant de la subvention attribuée |
|------------------------|---|--------------------|------------------------|-----------------------------------|-----------------|------------------------------------|
| BLANC Claude et Simone | 12, chemin de La Clotte 81120 Réalmont | Autonomie | 19 508,52 € | 19 384,00 € | 10 % | 1938,40 € |

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

2021-21 du jeudi 1^{er} avril 2021 : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont – Signature d'un avenant avec Madame Sophie MILH

Mme Sophie MILH, psychomotricienne au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont, souhaite réduire à compter du 1^{er} mai 2021 sa présence dans l'équipement médical à 2 demi-journées par semaine et libérer à compter du 1^{er} juin 2021 le local faisant office de salle d'attente (désigné H01-Attente).

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 au bail de locaux à usage exclusivement professionnel correspondant.

DÉLIBÉRATIONS

PÔLE ADMINISTRATION - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Finances :

- Budget principal - Affectation du résultat 2020

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 février 2021, le Compte Administratif 2020 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

| <u>Section de fonctionnement :</u> | |
|---|-----------------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 3 289 772,03 € |
| Recettes de fonctionnement : | <u>4 236 622,08 €</u> |
| Résultat de l'exercice 2020 | 946 850,05 € |
| Reprise déficit du budget du service commun | - 23 009,68 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 : | <u>1 169 547,38 €</u> |
| Résultat cumulé 2020 : | 2 093 387,75 € |

| <u>Section d'investissement :</u> | |
|--|-----------------------|
| Dépenses d'investissement : | 1 449 219,61 € |
| Recettes d'investissement : | <u>1 138 775,28 €</u> |
| Résultat de l'exercice 2020 | - 310 444,33 € |
| Reprise excédent du budget du service commun | 7 334,70 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 : | <u>107 928,96 €</u> |
| Résultat cumulé 2020 : | - 195 180,67 € |
| Restes à réaliser dépenses : | 1 333 130,00 € |

| | |
|--|---------------------|
| Restes à réaliser recettes : | <u>693 206,00 €</u> |
| Solde restes à réaliser : | - 639 924,00 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement : | 835 104,67 € |

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020, soit, **+ 2 093 387,75 €**, sera repris au budget de l'exercice 2021 à la ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (correspondant au besoin de financement de la section d'investissement) pour un montant de **+ 835 104,67 €** et le solde à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **+ 1 258 283,08 €**.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2020 du budget principal.

- Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaires – affectation du résultat 2020

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 février 2021, le Compte Administratif 2020 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

| Section de fonctionnement : | |
|--|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 256 144,04 € |
| Recettes de fonctionnement : | <u>210 738,23 €</u> |
| Résultat de l'exercice 2020 | - 45 405,81 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 : | <u>213 952,84 €</u> |
| Résultat cumulé 2020 : | 168 547,03 € |

| Section d'investissement : | |
|--|-----------------------|
| Dépenses d'investissement : | 435 226,83 € |
| Recettes d'investissement : | <u>557 174,29 €</u> |
| Résultat de l'exercice 2020 : | 121 947,46 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 : | <u>- 232 403,15 €</u> |
| Résultat cumulé 2020 : | - 110 455,69 € |
| Restes à réaliser dépenses : | 2 886,00 € |
| Restes à réaliser recettes : | <u>0,00 €</u> |
| Solde restes à réaliser : | - 2886,00 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement : | 113 341,69 € |

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020, soit, **+ 168 547,03 €**, sera repris au budget de l'exercice 2021 à la ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (correspondant au besoin de financement de la section d'investissement) pour un montant de **+ 113 341,69 €** et le solde à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **+ 55 205,34 €**.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2020 du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaires .

- Budget annexe Ordures Ménagères – affectation du résultat 2020

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 février 2021, le Compte Administratif 2020 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

| Section de fonctionnement : | |
|--|-----------------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 1 105 341,38 € |
| Recettes de fonctionnement : | <u>1 089 908,38 €</u> |
| Résultat de l'exercice 2020 | - 15 433,00 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 : | <u>192 125,61 €</u> |
| Résultat cumulé 2020 : | 176 692,61 € |

| Section d'investissement : | |
|--|--------------------|
| Dépenses d'investissement : | 30 233,73 € |
| Recettes d'investissement : | <u>51 797,03 €</u> |
| Résultat de l'exercice 2020 : | 21 563,30 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 : | <u>81 640,95 €</u> |
| Résultat cumulé 2020 : | 103 204,25 € |
| Restes à réaliser dépenses : | 69 000,00 € |
| Restes à réaliser recettes : | <u>0,00 €</u> |
| Solde restes à réaliser : | 69 000,00 € |

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020, soit, **+ 176 692,61 €**, sera repris au budget de l'exercice 2021 à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2020 du budget annexe Ordures Ménagères.

- Budget annexe Eau – affectation du résultat 2020

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 février 2021, le Compte Administratif 2020 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

| Section de fonctionnement : | |
|--|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 488 338,36 € |
| Recettes de fonctionnement : | <u>646 946,10 €</u> |
| Résultat de l'exercice 2020 | 158 607,74 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 : | <u>0,00 €</u> |
| Résultat cumulé 2020 : | 158 607,74 € |

| Section d'investissement : | |
|--|---------------|
| Dépenses d'investissement : | 11 474,17 € |
| Recettes d'investissement : | <u>0,00 €</u> |
| Résultat de l'exercice 2020 : | - 11 474,17 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 : | <u>0,00 €</u> |
| Résultat cumulé 2020 : | - 11 474,17 € |
| Restes à réaliser dépenses : | 18 330,00€ |
| Restes à réaliser recettes : | <u>0,00 €</u> |
| Solde restes à réaliser : | - 18 330,00 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement : | 29 804,17 € |

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020, soit, **+ 158 607,74 €**, sera repris au budget de l'exercice 2021 à la ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (correspondant au besoin de financement de la section d'investissement) pour un montant de **+29 804,17 €** et le solde à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **+ 128 803,57 €**.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2020 du budget annexe Eau.

- Budget annexe Assainissement – affectation du résultat 2020

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 février 2021, le Compte Administratif 2020 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

| Section de fonctionnement : | |
|--|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 181 895,26 € |
| Recettes de fonctionnement : | <u>465 182,13 €</u> |
| Résultat de l'exercice 2020 | 283 286,87 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 : | <u>0,00 €</u> |
| Résultat cumulé 2020 : | 283 286,87 € |

| Section d'investissement : | |
|--|-------------------|
| Dépenses d'investissement : | 145 442,02 € |
| Recettes d'investissement : | <u>0,00 €</u> |
| Résultat de l'exercice 2020 : | - 145 442,02 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 : | <u>0,00 €</u> |
| Résultat cumulé 2020 : | - 145 442,02 € |
| Restes à réaliser dépenses : | 57 000,00 € |
| Restes à réaliser recettes : | <u>5 000,00 €</u> |

| | |
|--|---------------|
| Solde restes à réaliser : | - 52 000,00 € |
| Besoin de financement de la section d'investissement : | 197 442,02 € |

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020, soit, **+ 283 286,87 €**, sera repris au budget de l'exercice 2021 à la ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » (correspondant au besoin de financement de la section d'investissement) pour un montant de **+ 197 442,02 €** et le solde à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de **+ 85 844,85 €**.

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2020 du budget annexe Assainissement.

- Budget annexe SPANC – affectation du résultat 2020

M. VIAULES rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 11 février 2021, le Compte Administratif 2020 a été voté en conformité avec le compte de gestion et a fait ressortir un compte de résultat ainsi présenté :

| Section de fonctionnement : | |
|--|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | - 1000,00 € |
| Recettes de fonctionnement : | + 0,00 € |
| Résultat de l'exercice 2020 | - 1000,00 € |
| Résultat à la clôture de l'exercice 2019 : | + 103 707,02 € |
| Résultat cumulé 2020 : | + 102 707,02 € |

Le résultat cumulé de fonctionnement 2020, soit, **+ 102 707,02 €**, sera repris au budget de l'exercice 2021 à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, adopte l'affectation du résultat 2020 du budget annexe SPANC.

- Vote des taux 2021 de la fiscalité ménage

Au regard des nouvelles bases d'imposition prévisionnelles notifiées par l'État, M. VIAULES propose à l'assemblée de ne pas faire évoluer les taux de la fiscalité ménage pour un produit fiscal 2021 attendu comme suit :

| | Taux 2021 | Base d'imposition | Produit fiscal attendu |
|------------------|------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Foncier bâti | 3,37% | 8 214 000 | 276 600 € |
| Foncier non bâti | 8,98% | 554 900 | 49 837 € |
| | | 8 768 900 | 326 437 € |

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**, retient cette proposition et inscrit le produit correspondant sur le budget primitif principal 2021.

- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises 2021

M. VIAULES informe l'assemblée qu'au titre de l'année 2021 (état 1259), le taux maximum de droit commun est égal à 32,08 % et le taux maximum dérogatoire à 32,08 %.

L'assemblée a donc la possibilité :

- soit de voter le taux maximum de droit commun égal à 32,08 %
- soit de voter le taux maximum dérogatoire égal à 32,08 %,
- soit d'utiliser le taux mis en réserve en 2018, soit 0,13 %, et de porter le taux à 32,21 % (32,08 + 0,13) sachant que si cette réserve n'est pas utilisée, elle sera perdue en 2022.

Pour mémoire, le choix a été fait de ne pas augmenter le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) durant les 3 dernières années, ainsi ont été mis en réserve les taux suivants : 0,13 en 2018, 0,67 en 2019 et 0,05 en 2020.

Au regard des bases de CFE notifiées par l'État, intégrant les décisions prises en matière de cotisation minimum, M. VIAULES propose de ne pas faire évoluer le taux pour l'année 2021.

| Base 2021 | Taux 2021 | Produit 2021 |
|-----------|-----------|--------------|
| 1 518 000 | 32,05% | 486 519 € |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient cette proposition et inscrit le produit correspondant sur le budget primitif principal 2021.

- Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021

M. VIAULES invite l'assemblée à se prononcer sur le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) applicable en 2021. Au regard des bases notifiées par l'État et du produit attendu pour équilibrer le budget primitif annexe Ordures Ménagères, il propose de ne pas faire évoluer le taux pour l'année 2021.

| | Bases 2021 | Taux 2021 | Produits 2021 |
|-----------------------|------------------|-----------|------------------|
| ARIFAT | 89 250 | 12,89 | 11 504 € |
| FAUCH | 335 480 | 12,89 | 43 243 € |
| LABOUTARIE | 307 875 | 12,89 | 39 685 € |
| LAMILLARIE | 349 389 | 12,89 | 45 036 € |
| LOMBERS | 735 927 | 12,89 | 94 861 € |
| MONTREDON-LABESSONNIE | 1 619 968 | 12,89 | 208 814 € |
| ORBAN | 155 184 | 12,89 | 20 003 € |
| POULAN-POUZOLS | 313 863 | 12,89 | 40 457 € |
| REALMONT | 3 356 849 | 12,89 | 432 698 € |
| SIEURAC | 102 459 | 12,89 | 13 207 € |
| TERRE DE BANCALIE | 1 011 023 | 12,89 | 130 321 € |
| TOTAL | 8 377 267 | | 1 079 830 |

soit un produit total de : 1 079 830,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient cette proposition et inscrit le produit correspondant sur le budget primitif annexe Ordures Ménagères 2021.

M. le Président fait remarquer que cette année, au titre de la fiscalité ménage et comme cela sera vu lors de l'adoption du Budget primitif principal 2021, la ligne Taxe d'Habitation a disparu (compte 73111) au profit d'une nouvelle ligne Côte part TVA (compte 7382). La question reste posée de savoir comment évoluera la TVA à l'avenir.

Il rappelle que c'est la huitième année consécutive qu'il est fait le choix de ne pas augmenter les taux mais souligne une moindre dynamique des bases. Cela se ressent tout particulièrement au niveau du Budget annexe Ordures Ménagères pour lequel il y aura sans doute lieu de faire évoluer le taux de la TEOM sous peu et peut être dès l'année prochaine.

- Attributions de compensation 2021

Au vu du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 8 février dernier, M. VIAULES propose à l'assemblée d'arrêter comme suit les attributions de compensation 2021 :

| COMMUNES | attribution négative | attribution positive |
|-----------------------|----------------------|----------------------|
| ARIFAT | 161,64 | |
| FAUCH | 29 160,04 | |
| LABOUTARIÉ | | 28 963,05 |
| LAMILLARIÉ | 25 320,67 | |
| LOMBERS | | 46 582,05 |
| MONTREDON LABESSONNIÉ | 30 677,32 | |
| ORBAN | 27 918,29 | |
| POULAN-POUZOLS | 26 192,57 | |
| REALMONT | | 93 346,66 |
| SIEURAC | 19 584,77 | |
| TERRE DE BANCALIE | 117 571,77 | |
| TOTAL | 276 587,07 | 168 891,76 |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient cette proposition sous réserve de l'accord des Communes membres à la majorité qualifiée et inscrit le produit correspondant sur le budget primitif principal 2021.

- Budget primitif principal 2021

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif du budget principal pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Sur la base de ces propositions, le budget 2021 s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

| Budget primitif 2021 : budget principal | |
|--|----------------|
| section de fonctionnement | 5 269 515,00 € |
| section d'investissement | 4 582 380,00 € |

Les évolutions les plus significatives, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, sont les suivantes :

- Charges à caractère général (011) :

. diminution du compte 60628 – Autres fournitures non stockées : 8 500 € contre 57 957,09 € en 2020 notamment consacrés à l'acquisition de 15 000 masques lavables,

. augmentation du compte 615231 – Entretien des voiries : 242 000 € contre 112 603,12 € en 2020, en raison de travaux réalisés en 2020 mais facturés en 2021 et de la comptabilisation du coût de la maîtrise d'œuvre (externalisée en 2021),

. diminution du compte 6283 – Frais de nettoyage des locaux : 10 000 € contre 30 455,11 € en 2020, le ménage des locaux étant effectué en régie à compter du 1^{er} avril 2021.

- Charges de personnel (012) : 1 093 250 € contre 976 829,97 € en 2020, augmentation notamment due aux récents recrutements (Chargé de communication, Manager de commerce, agents d'entretien).

Mme BARTHE DE LA OSA demande s'il n'était pas envisagé de percevoir une aide pour le recrutement du Manager de commerce.

M. le Président répond par l'affirmative et précise qu'il s'agit d'une aide forfaitaire de 20 000 € / an sur deux ans allouée par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

- Autres charges de gestion courantes (65) :

. augmentation du compte 65738 – Autres organismes publics : 1 058 475 € contre 106 341,82 € en 2020. Il s'agit du versement des subventions d'équilibre aux Budgets annexes Petite Enfance – Enfance Jeunesse, ZAC de Laboutarié et ZAE de Lombers.

M. le Président prend le soin de préciser que concernant le Budget annexe Petite Enfance – Enfance Jeunesse, le déficit généré par l'exercice de la compétence Petite Enfance était « noyé » dans le budget principal. La création du nouveau budget annexe le met en évidence.

- Impôts et taxes (73) : diminution de la CFE (compte 73111) : 486 519 € contre 781 006 € liée aux conséquences économiques de la crise sanitaire et au caractère exceptionnel de la recette 2020 dû à la régularisation de plusieurs années de cotisation par une entreprise.

- Dotations, subvention, participations (74) : 847 772 € contre 772 312,85 € en 2020 : augmentation liée à une majoration de la Dotation d'Intercommunalité (compte 74124) et au versement d'allocations compensatrices au titre de la CFE (compte 74833).

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les évolutions les plus significatives concernent :

- les emprunts et cautions (chapitre 16) : 666 605 € contre 425 584,88 € en 2020 en raison notamment du remboursement in fine du capital de l'emprunt contracté pour l'Atelier de découpe,
- autres créances immobilisées (OPFI 27638) : comptabilisation des avances de trésorerie faites en 2020 aux Budgets annexes Eau et Assainissement (250 000 € chacun),
- voiries intercommunales (opération 130) : 844 900 € contre 155 097,02 € en 2020 en raison de travaux réalisés en 2020 mais facturés en 2021.

M. MOREL s'étonne du montant inscrit à l'opération 65 – Logiciels et matériels informatiques : 70 000 €.

Cette somme permettra notamment de procéder à l'équipement des nouvelles recrues mais aussi au renouvellement/accroissement du parc d'ordinateurs portables en lien avec le recours plus important au télétravail.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, retient ces propositions et adopte le budget primitif principal 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : Maisons de Santé Pluridisciplinaires

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires (M.S.P.) pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Au vu de ces éléments, le budget 2021 s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

| Budget primitif annexe 2021 : MSP | |
|--|--------------|
| section de fonctionnement | 314 921,00 € |
| section d'investissement | 289 280,00 € |

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe Maisons de Santé Pluridisciplinaires 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : Petite Enfance – Enfance Jeunesse

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif à la Petite Enfance-Enfance – Jeunesse (PEEJ) pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il s'établit tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de 1 600 720,00 €.

Les évolutions les plus significatives, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, sont les suivantes :

- Charges à caractère général (011) : 261 650 € contre 161 522,43 € en 2020, augmentation pour subvenir à un éventuel retour à une activité normale dès les vacances d'été,
- Charges de personnel (012) : 877 500 € contre 561 412,91 € en 2020. Cette augmentation est due au cumul de deux exercices s'agissant du personnel mis à disposition par les Communes (compte 6217) ; l'année 2020 étant payée en 2021,

- Autres charges de gestion courante (65) : 425 250 € contre 326 272,59 € en 2020 (compte 6574 : Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé). Là aussi, l'augmentation est due au versement au cours de l'exercice des deux subventions annuelles (2020 et 2021) attribuées à l'Association « La Passerelle » pour la gestion de l'ALSH de Lombers,
- Dotations, subventions, participations (74) : 1 433 220 € contre 904 211,38 € en 2020. Il s'agit de la subvention d'équilibre susceptible d'être versée par le Budget principal au terme de l'exercice qui passe 106 341,82 € en 2020 à 621 730 € (199 310 € pour la Petite Enfance et 422 420 € pour l'Enfance Jeunesse).

M. le Président rappelle que dans sa séance du 11 juin 2020, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a décidé qu'une revoiture annuelle, sur une période de trois ans, sera réalisée afin de vérifier la cohérence entre l'évaluation et le coût réel net de la compétence Enfance Jeunesse. Au vu des écarts constatés, il semble nécessaire de procéder dès que possible à cette vérification.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe Petite Enfance - Enfance Jeunesse 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : Ordures Ménagères

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif aux Ordures Ménagères pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Au vu de ces éléments, le budget 2021 s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

| Budget primitif annexe 2021 : ordures ménagères | |
|--|----------------|
| section de fonctionnement | 1 280 682,00 € |
| section d'investissement | 130 334,00 € |

Les évolutions les plus significatives, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, sont les suivantes :

- Charges à caractère général (011) : 619 100 € contre 506 096,38 € en 2020. Augmentation principalement liée à l'évolution du compte 611 – Contrats de prestations de service et pour une large part à l'augmentation du coût de traitement en lien avec le passage de la TGAP de 18 € / tonne en 2020 à 30 €,
- Autres charges d gestion courante (65) : 260 652 € contre 204 024,88 € en 2020, augmentation qui résulte du passage de la capitation versée à TRIFYL de 17 € / habitant en 2020 à 20 €.

M. CALVIGNAC souligne que cette augmentation de plus de 65 000 € d'une année sur l'autre ne constitue qu'un premier pas puisque la TGAP atteindra 65 € / tonne en 2025 et la capitation sera portée à 24 € / habitant dès 2023.

L'augmentation significative a pour objectif premier de contraindre les collectivités à réduire l'enfouissement des déchets, notamment en améliorant le tri.

M. le Président indique qu'il y aura sans doute à faire un effort dès 2022 au niveau du taux de TEOM.

M. CALVIGNAC précise qu'un point d'augmentation du taux (13,89%) générerait une recette supplémentaire d'environ 80 000 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe Ordures Ménagères 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : SPANC

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif au Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes.

Il s'établit tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de 103 707,00 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe SPANC 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : ZAC LABOUTARIE

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Laboutarié pour l'année 2021, a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

| Budget primitif annexe 2021 : ZAC de Laboutarié | |
|--|--------------|
| section de fonctionnement | 953 978,00 € |
| section d'investissement | 975 695,00 € |

Les 300 000 € de travaux inscrits au budget concernent la fin de la viabilisation de la zone pour permettre la desserte de tous les lots potentiels restants. Ces travaux sont financés par le produit de la vente de lots à hauteur de 67 700 € et un prêt du budget principal d'un montant de 355 617 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe ZAC de Laboutarié 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : ZA LOMBERS

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif à la Zone d'Activité Économique de Lombers pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

| Budget primitif annexe 2021 : ZA de Lombers | |
|--|--------------|
| section de fonctionnement | 841 905,00 € |
| section d'investissement | 528 730,00 € |

Les 370 000 € de travaux inscrits au budget concernent la fin de la viabilisation de la zone pour permettre la desserte de tous les lots potentiels restants. Ces travaux sont financés par le produit de la vente de lots à hauteur de 317 275 € et un prêt du budget principal d'un montant de 81 128 €.

M. le Président relève qu'il faut du temps pour que des entreprises décident de s'installer sur les zones d'activité. Aujourd'hui, l'effet d'entraînement semble jouer.

Il indique avoir récemment signé deux actes de vente, l'un concernant la ferme avec la SAS MDS Sécurité Incendie (recette encaissée sur le Budget principal), l'autre avec la SCI TRANSBAT 81 (Transports BESSON). D'autres sont sur le point de l'être avec la SCI ZUMBERI/PONTIÉ (Bureau d'études TECHNILEC) et la SASU MAMILOU (M. GASC – électricité).

Deux autres ventes se profilent aussi, l'une avec l'Entreprise LLOP (maçonnerie) et l'autre avec la SASU JULU (M. JALADE – charpente métallique) qui souhaite acquérir du terrain à l'arrière de son bâtiment actuel.

M. le Président souligne qu'en conséquence, il n'y a plus beaucoup de foncier disponible sur cette zone. Une recherche de foncier doit s'engager.

En ce qui concerne la ZAC de Laboutarié, le chantier de construction des Ateliers Partagés démarrera en cours d'année. Un acte de vente est sur le point d'être signé avec la SCI P&T 81 (MM. PUECH et TOURNIER – plâtrerie et électricité). De surcroît, des discussions sont en cours avec deux porteurs de projet. En conséquence, il reste potentiellement 5 lots.

M. le Président précise que quand l'intégralité des lots seront vendus, il y aura lieu de réintégrer les déficits de chaque Budget annexe dans le Budget principal.

M. MOREL demande ce qui se passera quand tous les lots seront vendus.

M. le Président répond qu'il faut d'ores-et-déjà y réfléchir. Du foncier est aujourd'hui disponible à l'entrée de Réalmont le long de la RD 631 ou encore à proximité de la ZAE de Lomers. Tout dépendra du prix de vente.

Mme BARTHE DE LA OSA souhaite savoir quand ont été créés les zones d'activité.

M. le Président indique que pour Laboutarié les terrains ont été acquis en 2008 et pour Lomers en 2010/2011.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe ZA de Lomers 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : ZA FOURNIALS

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif à la Zone d'Activité Économique des Fournials pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

| Budget primitif annexe 2021 : ZA des Fournials | |
|---|-------------|
| section de fonctionnement | 93 322,00 € |
| section d'investissement | 93 417,00 € |

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe ZA des Fournials 2021.

M. le Président indique que les membres de la Commission "Développement économique" ont exprimé le souhait de voir cette zone mieux promue.

- Budget primitif annexe 2021 : EAU

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif à l'eau pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Au vu de ces éléments, le budget 2021 s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

| Budget primitif annexe 2021 : | |
|-------------------------------|--------------|
| Eau | |
| section de fonctionnement | 832 843,00 € |
| section d'investissement | 561 050,00 € |

M. VIAULES précise que 2021 constitue la deuxième année d'exercice de la compétence et qu'il faut encore attendre pour que les dépenses et les recettes soient stabilisées. Il s'agit encore et toujours d'un prévisionnel.

Des dépenses d'investissement ont été inscrites à hauteur de 255 000 € (compte 217531). Il s'agit notamment du changement de vannes à Réalmont et Montredon-Labessonnié ou encore de travaux de mise aux normes des installations au niveau des trois Communes. Ces dépenses sont pour partie financées par le versement de subventions des Communes concernées (compte 1314).

Ces dépenses comprennent aussi l'avance consentie par le Budget principal (compte 1687) d'un montant de 250 000 € qu'il y aura lieu de rembourser.

M. le Président souligne qu'il y aura des investissements importants à réaliser dans un proche avenir, sans toutefois que les projets soient totalement finalisés. Il y aura donc lieu d'établir sans tarder une véritable programmation des travaux.

M. ROQUES souhaite savoir si les coûts horaires des agents mis à disposition ont été harmonisés, ces derniers étant à sa connaissance compris entre 19 et 32 €.

M. le Président indique que ce sujet est en cours de règlement, le principe issu du Code général des collectivités territoriales ne semblant pas avoir été suivi par toutes les Communes. Il réitère la nécessité de voir toutes les Communes appliquer un principe identique.

M. VIAULES indique quant à lui qu'il sera peut être nécessaire de faire intervenir un juge de paix.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (une abstention : M. ROQUES), retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe Eau 2021.

- Budget primitif annexe 2021 : ASSAINISSEMENT

M. VIAULES informe l'assemblée que le projet de budget primitif annexe relatif à l'assainissement pour l'année 2021 a été préparé sur la base d'hypothèses prudentes en dépenses et recettes. Il prend en compte l'affectation des résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils apparaissent au compte administratif.

Au vu de ces éléments, le budget 2021 s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

| Budget primitif annexe 2021 : | |
|--------------------------------------|--------------|
| Assainissement | |
| section de fonctionnement | 615 844,00 € |
| section d'investissement | 965 897,00 € |

Des dépenses d'investissement ont été inscrites à hauteur de 145 500 € (comptes 217532 et 217562). Il s'agit notamment de travaux sur les réseaux et les postes de refoulement, 80 000 € concernant l'éventuelle réhabilitation de la STEP située à La Trivalou – Terre Clapier, Commune de Terre-de-Bancalié. Comme pour l'Eau, ces dépenses (hors STEP) sont pour partie financées par le versement de subventions des Communes concernées (compte 1314).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient ces propositions et adopte le budget primitif annexe Assainissement 2021.

- Définition des durées d'amortissement

M. VIAULES informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des durées d'amortissement arrêté lors du Conseil Communautaire en date du 28 janvier 2020 (*délibération n° 2020-003*) en vue d'intégrer les nouveaux biens, suite au transfert de compétences :

| Type d'immobilisation | durée d'amortissement |
|--|-----------------------|
| Biens de faible valeur inférieure à 1 000 € | 1 an |
| Logiciels et matériel informatique | 3 ans |
| Livres et DVD (Fonds d'acquisition) | 5 ans |
| Matériel de bureau et mobilier | 5 ans |
| Autre matériel classique | 5 ans |
| Aménagements extérieurs | 5 ans |
| Versement subvention sphère privée | 5 ans |
| Outillage | 6 ans |
| Véhicules légers | 7 ans |
| Documents d'urbanisme | 10 ans |
| Containers ordures et verre | 10 ans |
| Versement subvention sphère publique (RIP) | 15 ans |
| Nouvelle construction inférieure à 1 000 000 € | 15 ans |
| Nouvelle construction supérieure à 1 000 000 € | 30 ans |
| Réseaux Eau - Assainissement | 50 ans |
| Stations d'épuration | 50 ans |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête les durées d'amortissement susvisées.

- Voirie d'Intérêt Communautaire : Financement réhabilitation du pont de La Lande

M. CALVIGNAC rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 14 décembre 2020 (*délibération n° 2020-125*), le Conseil Communautaire a validé la définition et arrêté les modalités de financement des grosses réparations des ouvrages d'art ainsi que la liste des ouvrages concernés.

Le pont dit de « La Lande », ouvrage d'art limitrophe situé sur les Communes de Réalmont et de Vénès, ressort de cette liste (ouvrage n° 81 222 P08 sur la VIC n° 82).

Dans sa séance du 24 mars 2021 (délibération n° CM24032021D12), le Conseil Municipal de la Commune de Réalmont a approuvé la définition et les modalités de financement des grosses réparations des ouvrages d'art sur les voies d'intérêt communautaire.

La réception des travaux de réhabilitation du pont de « La Lande » réalisés dans le cadre d'une convention de mandat par la Communauté de Communes Laurécois Pays d'Agout étant intervenue le 25 juin 2020, la Commune de Réalmont peut en conséquence être appelée à verser un fonds de concours dont le montant s'élève à 81 831,18 € représentant 50 % du coût total de l'opération pris en charge par la Communauté de Communes.

Modalités de calcul :

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Coût total de l'opération (TTC) | 492 038,76 € |
| FCTVA (16,404%) | 80 714,04 € |
| Subvention Département | <u>84 000,00 €</u> |
| Reste à répartir | 327 324,72 € |

Financement :

| | |
|---------------------------|--------------|
| CC Laurécois Pays d'Agout | 130 929,89 € |
| Commune de Vénès | 32 732,47 € |
| CC Centre Tarn | 163 662,36 € |

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'appeler auprès de la Commune de Réalmont un fonds de concours d'un montant de 81 831,18 € pour le financement des travaux de réhabilitation du pont de « La Lande ».

Ressources Humaines :

- Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2021

M. le Président rappelle à l'assemblée que depuis sa création, la Communauté de Communes procède, par délibération, à des créations de poste au fur et à mesure de l'évolution des services et de la carrière des agents, certains postes étant amenés à être vacants voire à être supprimés.

Afin d'améliorer l'information de l'assemblée, il est proposé d'arrêter le tableau des effectifs ci-dessous qui récapitule l'ensemble des postes ouverts au 1^{er} mars 2021. Conformément aux textes en vigueur, ce document sera actualisé chaque année et annexé au budget primitif de l'exercice.

| |
|--|
| TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2021 |
|--|

| FILIERE ADMINISTRATIVE | | | | | |
|---|--|----------------|--------|--------|--------|
| Emploi | Grade | Tps de travail | Ouvert | Pourvu | Vacant |
| Directeur général des services | Attaché principal (détaché sur emploi fonctionnel) | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Responsable du Pôle Développement Territorial | Attaché principal | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Responsable du Pôle Administration | Attaché | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Responsable du Pôle Services à la Population | Attaché | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Chargé de développement du Commerce local | Attaché | 35 | 1 | 0 | 1 |
| Chargé de mission Tourisme Pleine Nature | Attaché – CDD de droit public | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Assistante de Direction | Rédacteur principal de 2ème classe | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Instructeur ADS | Rédacteur territorial | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Comptabilité – Finances | Rédacteur territorial | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Chargé de mission Développement économique | Adjoint administratif principal 2ème classe | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Coordinatrice Enfance-Jeunesse & Vie Sociale | Adjoint administratif principal 2ème classe | 35 | 1 | 0 | 1 |
| Secrétaire assistance technique | Adjoint administratif | 35 | 1 | 0 | 1 |
| Agent d'accueil et d'animation touristique | Adjoint administratif | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur MSAP | Adjoint administratif | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur MSAP | Adjoint administratif | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Secrétaire Enfance Jeunesse | Adjoint administratif – CDI de droit public | 35 | 1 | 1 | 0 |
| TOTAL Filière Administrative | | | 16 | 13 | 3 |

| FILIERE ANIMATION | | | | | |
|--|---|----------------|--------|--------|--------|
| Emploi | Grade | Tps de travail | Ouvert | Pourvu | Vacant |
| Chef de service Enfance | Animateur principal 1ère classe | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Coordinatrice Enfance | Animateur principal 2ème classe | 35 | 1 | 0 | 1 |
| Chargé de mission Jeunesse-Jeunes Adultes | Animateur principal 2ème classe – CDD de droit public | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Chargé de mission Environnement | Animateur principal 2ème classe | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Chef de service Petite-Enfance et Jeunesse | Animateur | 35 | 1 | 0 | 1 |
| Directrice ALAE | Animateur | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animatrice du RIME | Adjoint d'animation principal 2ème classe | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Jeunesse | Adjoint d'animation principal 2ème classe | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Enfance | Adjoint d'animation principal 2ème classe | 17 | 1 | 0 | 1 |
| Animateur Enfance | Adjoint d'animation principal 2ème classe | 24,5 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Jeunesse | Adjoint d'animation | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Enfance | Adjoint d'animation | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Jeunesse | Adjoint d'animation | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Enfance | Adjoint d'animation | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Enfance | Adjoint d'animation | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Enfance | Adjoint d'animation – CDI de droit public | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Enfance | Adjoint d'animation – CDI de droit public | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Enfance | Adjoint d'animation – CDI de droit public | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Enfance | Adjoint d'animation – CDI de droit public | 25 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Enfance référent CLAS | Adjoint d'animation | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Enfance | Adjoint d'animation | 35 | 1 | 1 | 0 |
| TOTAL Filière Animation | | | 21 | 18 | 3 |

| FILIERE CULTURELLE | | | | | |
|---------------------------------------|--|-----------------------|---------------|---------------|---------------|
| Emploi | Grade | Tps de travail | Ouvert | Pourvu | Vacant |
| Adjoint du patrimoine | Adjoint du patrimoine principal 2ème classe | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Chef du service Lecture Publique | Assistant du Patrimoine et des Bibliothèques Principal | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Coordinatrice des actions culturelles | Adjoint du patrimoine | 35 | 1 | 0 | 1 |
| TOTAL Filière Culturelle | | | 3 | 2 | 1 |

| FILIERE TECHNIQUE | | | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------|---------------|---------------|---------------|
| Emploi | Grade | Tps de travail | Ouvert | Pourvu | Vacant |
| Responsable du Pôle Technique | Ingénieur – CDI de droit public | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Technicien Patrimoine et Projets | Technicien principal 2ème classe | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Responsable du service Ordures Ménagères | Agent de Maîtrise principal | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Chauffeur/Ripeur | Agent de Maîtrise | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Chauffeur/Ripeur | Agent de Maîtrise | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Ripeur | Agent de Maîtrise | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Chauffeur/Ripeur | Agent de Maîtrise | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Agent polyvalent | Agent de Maîtrise | 23 | 1 | 1 | 0 |
| Chauffeur/Ripeur | Agent de Maîtrise | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Chauffeur/Ripeur | Agent de Maîtrise | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Chauffeur/Ripeur | Adjoint technique 2ème Classe | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Régisseur | Adjoint technique 2ème Classe | 35 | 1 | 1 | 0 |
| Animateur Développeur Numérique | Adjoint technique 2ème Classe | 35 | 1 | 1 | 0 |
| TOTAL Filière Technique | | | 13 | 13 | 0 |

| FILIERE MEDICO-SOCIALE | | | | | |
|-------------------------------------|--|-----------------------|---------------|---------------|---------------|
| Emploi | Grade | Tps de travail | Ouvert | Pourvu | Vacant |
| Animatrice RAM | Educateur principal de jeunes enfants de classe except | 29 | 1 | 1 | 0 |
| Animatrice RAM | Educateur principal de jeunes enfants 1ère classe | 29 | 1 | 0 | 1 |
| TOTAL Filière Médico-Sociale | | | 2 | 1 | 1 |

| | | | | | |
|----------------------|--|--|-----------|-----------|----------|
| TOTAL GENERAL | | | 55 | 47 | 8 |
|----------------------|--|--|-----------|-----------|----------|

M. le Président indique qu'une fois l'an, ce tableau permet d'avoir une vision précise sur les effectifs de la Communauté de Communes.

Mme LACROIX (Réalmont) s'interroge sur la vacance du poste de Coordinatrice des actions culturelles.

Dans les faits, la titulaire dudit poste suit une double carrière. Ayant obtenu le concours d'Assistant de Conservation Principal de 2^{ème} classe, son ancien poste d'Adjoint du Patrimoine est maintenu jusqu'à ce qu'elle soit titularisée.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, arrête le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2021 susvisé.

- Suppressions et créations d'emplois permanents suite à avancement de grade

M. le Président informe l'assemblée que les Lignes Directrices de Gestion ayant été arrêtées au 1^{er} avril 2021 et suite aux propositions d'avancement de grade 2021, il convient de prévoir les suppressions et créations des postes concernés comme suit :

Suppressions :

- un emploi permanent d'Attaché principal à temps complet,
- un emploi permanent de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi permanent de d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- un emploi permanent d'Agent de Maîtrise à temps complet,

Créations :

- un emploi permanent à temps complet d'Attaché Hors Classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021,
- un emploi permanent de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021,
- un emploi permanent de d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 1^{er} mai 2021,
- un emploi permanent d'Agent de Maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, accepte les suppressions et créations de postes susvisées et par voie de conséquence la modification du tableau des effectifs.

- Création d'un emploi permanent à temps complet

M. le Président informe l'assemblée qu'au regard des besoins devenus permanents en matière de communication à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, il convient de recruter un Chargé de Communication.

Il est donc proposé à de créer, à compter du 1^{er} mai 2021, un emploi sur le grade d'Attaché Territorial – Catégorie A – titulaire à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de créer ledit emploi dans les conditions susvisées et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

- Mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mise en œuvre par le CDG 81 – Avenant à la convention d'adhésion

M. le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 10 juillet 2018 (délibération n° 2018-047), le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation et de confier, par voie de convention, cette mission au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn (CDG 81).

Par un courrier en date du 26 mars dernier, le Président du CDG 81 fait savoir que l'expérimentation devait initialement s'achever au terme d'une période de quatre ans, soit le 18 novembre 2020. Or, l'article 34 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 l'a prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Aussi, afin que la convention passée avec la CDG 81 puisse voir perdurer ses effets tout au long de l'expérimentation telle qu'elle vient d'être prolongée, il s'avère nécessaire de passer un avenant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant à intervenir.

- Politique Locale du Commerce : Création d'un emploi de « Manager de commerce » non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

M. le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 25 mars dernier (*délibération n° 2021-025*), le Conseil Communautaire a décidé de créer un emploi de "Manager du commerce" dans le cadre d'un contrat de projet d'une durée d'un an renouvelable une fois.

Or, pour bénéficier de l'aide forfaitaire allouée par la Banque des Territoire dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain", à savoir 20 000 € par an sur 2 ans, le contrat de travail à intervenir doit avoir une durée minimale de deux ans. Il est donc proposé de prendre une nouvelle délibération portant la durée du contrat de projet à deux ans.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de porter la durée du contrat de projet à deux ans.

Administration :

Commissions Thématiques : Modification de la composition

M. le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 14 décembre 2020 (*délibération n° 2020-117*), le Conseil Communautaire a décidé de créer six Commissions Thématiques et d'en désigner les membres. Dans sa séance du 11 février 2021 (*délibération n°2021-004*), le Conseil Communautaire a modifié la composition de certaines commissions.

De nouveaux conseillers municipaux de la Commune de Lamillarié souhaitent s'inscrire aux différentes commissions :

- M. Jacques FONTORBE : Commissions « Cadre de vie » et « Technique »
- Mme Michèle ROQUES Commissions « Cadre de vie », « Éducation Culture » et « Sociale »,
- M. Patrick RIVIÈRE : Commission « Technique »,
- M. Rémi ROUQUETTE : Commission « Technique »,
- Mme Bénédicte PACORIG : Commissions « Éducation Culture » et « Tourisme »,
- M. Nicolas SORÈZE : Commission « Éducation Culture »,
- Mme Chloé FLOTTARD : Commission « Sociale »,
- Mme Julie BERGÉ : Commissions « Tourisme » et « Développement économique »,
- M. Clément SUDRE : Commissions « Tourisme » et « Développement économique »,
- M. Fabien FAGET : Commission « Développement économique ».

En outre, Mme Delphine DESBOIS ne souhaite plus participer aux Commissions « Éducation Culture » et « Développement économique ».

Il est donc proposé de désigner ces nouveaux membres et d'entériner la modification de la composition des Commissions Thématiques comme suit :

* Commission « Cadre de vie »

| |
|----------------------------|
| Mme Mireille GAYET |
| Mme Marie-Claude COMBES |
| Mr Alain BARRAU |
| Mr Alain HERNANDEZ |
| Mr Charles MOULY |
| Mr Serge BOURREL |
| Mr Thierry TAILLANDIER |
| Mr Jaques FONTORBE |
| Mme Michèle ROQUES |
| Mr Laurent CHABBERT |
| Mr Cyril MANGENOT |
| Mme Marie-Claude ROBERT |
| Mr Daniel CAMP |
| Mr Jean-François COMBELLES |
| Mme Claude HUET |
| Mr David FRANCO |
| Mme Michelle GAULARD |
| Mme Véronique LACROIX |
| Mme Véronique MARAVAL |
| Mr Mathieu CELARIES |
| Mr Pascal THIERY |
| Mme Anna FAURÉ |
| Mr Bernard TROUILHET |
| Mr Georges KIRTAVA |
| Mr Jean-Luc CANTALOUBE |

* Commission « Technique »

| |
|----------------------------|
| Mr Franck ASTIER |
| Mr Michael BLANC |
| Mr Alain BARRAU |
| Mr Alain HERNANDEZ |
| Mr Jacques FONTORBE |
| Mr Patrick RIVIERE |
| Mr Rémi ROUQUETTE |
| Mr Laurent CHABBERT |
| Mr Claude ROQUES |
| Mr Daniel CAMP |
| Mr David FRANCO |
| Mr Jean-François COMBELLES |
| Mr Manuel DUCOMMAN |
| Mr Frédéric GAU |
| Mme Véronique MARAVAL |
| Mr Gérard MONSARRAT |
| Mr Pascal THIERY |
| Mr Eric THIELE |
| Mr Bernard TROUILHET |
| Mr Jean-Luc CANTALOUBE |
| Mr Jean-Luc VALERY |
| Mr Jean-Marc ZENON |
| Mr Paul PICOT |

*** Commission « Éducation Culture »**

| |
|-----------------------------|
| Mme Dolaine ARROYOS |
| Mme Nicole ROUTOULP |
| Mr Jacques BROSSARD |
| Mme Michèle ROQUES |
| Mme Bénédicte PACORIG |
| Mr Nicolas SOREZE |
| Mme Ambre SOULARD |
| Mme Jennifer LEURS |
| Mme Sylvie BASCOUL |
| Mr Christophe MOREL |
| Mr Cyril MANGENOT |
| Mme Aline COUTAREL |
| Mme Mélanie BOCCALON |
| Mme Claude HUET |
| Mme Monique BARTHE |
| Mme Emilie DE HARO |
| Mme Nadège BARTHE DE LA OSA |
| Mme Sarah TRENTI |
| Mme Véronique LACROIX |
| Mme Véronique MARAVAL |
| Mr Gérard MONSARRAT |
| Mr Mathieu CELARIES |
| Mme Anna FAURÉ |
| Mme Karine LEFORT |
| Mme Valérie SAALI |
| Mr Jean Pierre GOS |
| Mr Jean-Luc CANTALOUBE |

*** Commission « Sociale »**

| |
|--------------------------|
| Mme Isabelle SOULET |
| Mme Nadège ANGLES |
| Mr Alain BARRAU |
| Mme Chloé FLOTTARD |
| Mme Michèle ROQUES |
| Mr Charles MOULY |
| Mme Christiane ENJALBERT |
| Mme Sylvie BASCOUL |
| Mr Raoul DE RUS |
| Mme Genviève DEFOS |
| Mme Michèle LALOUX |
| Mme Françoise HOULES |
| Mme Michelle GAULARD |
| Mr Jean-Michel LOPEZ |
| Mr Gérard MONSARRAT |
| Mme Isabelle ROBERT |
| Mme Nathalie BERLOU |
| Mme Nathalie FABRE |
| Mr Jean Pierre GOS |
| Mr Jean-Luc CANTALOUBE |

* Commission « Commerce Tourisme »

| |
|-----------------------------|
| Mr Sylvian CALS |
| Mme Mireille GAYET |
| Mme Isabelle SOULET |
| Mr Jacques BROSSARD |
| Mme Ambre SOULARD |
| Mme Marie-Claude ROBERT |
| Mme Bénédicte PACORIG |
| Mme Julie BERGE |
| Mr Clément SUDRE |
| Mr Fabien FAGET |
| Mr Jean MARTINEZ |
| Mme Claude HUET |
| Mr Raoul DE RUS |
| Mme Isabelle CALMET |
| Mme Michèle LALOUX |
| Mme Monique BARTHE |
| Mme Nadège BARTHE DE LA OSA |
| Mme Véronique LACROIX |
| Mme Dominique VELLY |
| Mr Gérard MONSARRAT |
| Mr Mathieu POUJOL |
| Mr Pascal THIERY |
| Mme Anna FAURÉ |
| Mr Jean-Luc CANTALOUBE |
| Mr Jean Pierre GOS |
| Mr Jean-Luc VALERY |
| Mr Paul PICOT |

* Commission « Développement économique »

| |
|------------------------|
| Mr Michael BLANC |
| Mme Mireille GAYET |
| Mme Isabelle SOULET |
| Mme Nadège ANGLES |
| Mme Julie BERGE |
| Mr Clément SUDRE |
| Mr Fabien FAGET |
| Mr Alain HERNANDEZ |
| Mr Michel GUITARD |
| Mr Thierry TAILLANDIER |
| Mr Christophe MOREL |
| Mr Cyril MANGENOT |
| Mr Jean MARTINEZ |
| Mr Jean-Paul CHAMAYOU |
| Mr Jean-Pierre LESCURE |
| Mr Raoul DE RUS |
| Mme Michelle GAULARD |
| Mme Véronique MARAVAL |
| Mr Pascal THIERY |
| Mr Jean Pierre GOS |
| Mr Jean-Luc CANTALOUBE |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne ces nouveaux membres et entérine la modification de la composition des Commissions Thématiques susvisées.

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval : Modification statutaire

M. le Président informe l'assemblée que dans sa séance du 13 janvier dernier, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval a adopté les deux modifications de l'article 12 de ses statuts suivantes :

- Augmentation du montant de l'autofinancement de la dépense de fonctionnement de 105 000 € à 110 000 €, correspondant au pourcentage de contribution supplémentaire apporté par les deux nouvelles adhésions en 2021 (Communautés de Communes du Réquistanais et des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisin),
- Dans le cas de futures nouvelles adhésions d'EPCI-FP compétents pour la GEMAPI, augmentation du montant de l'autofinancement de la dépenses de fonctionnement proportionnellement au

pourcentage de contribution supplémentaire apporté (montant arrondi à 5 000 € près), approuvée par le comité syndical statuant à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés, sans solliciter l'accord concordant par délibération de l'ensemble des EPCI-FP membres.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, donne son accord sur cette modification statutaire.

- Petites Villes de Demain : Convention d'adhésion

M. le Président informe l'assemblée que le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Le programme est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026).

Par un courrier en date du 3 décembre 2020, la Communauté de Communes et la Commune de Réalmont ont conjointement exprimé leur candidature au programme Petites Villes de Demain. La Commune de Réalmont, labellisée au titre dudit programme par la Préfecture du Tarn, peut bénéficier des crédits de la relance pour le financement de ses projets qui contribueront aux trois priorités du plan que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- **Le soutien en ingénierie** pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par la mobilisation des acteurs de l'ingénierie dans chaque territoire, le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75% et une aide au recrutement de ce chef de projet dédié au projet de territoire), ou encore l'apport d'expertise grâce au financement d'études et de diagnostics, tant sur le plan stratégique que pour des missions d'AMO sur des actions opérationnelles (par exemple, projet de réhabilitation de friche en centre-ville).

- **L'accès à un réseau**, grâce au Club Petites Villes de Demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme. Ce Club des Petites villes de demain est en phase de co-construction au premier semestre 2021 avec les collectivités du programme.

- **Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions** à mettre en place permettant ainsi à l'État et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

Le projet de convention d'adhésion Petites Villes de Demain à intervenir a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans ledit programme.

La convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de ladite convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

qui vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

Le projet de convention présenté a pour objet de définir les conditions d'adhésion au programme Petites Villes de Demain entre la Commune de Réalmont, la Communauté de Communes, l'État et la Région Occitanie.

M. le Président rappelle que la mise en œuvre de ce programme permet de mobiliser des moyens financiers et notamment l'aide au recrutement d'un « Manager de commerce ».

M. DE RUS demande si ce programme ne bénéficie qu'à Réalmont.

M. le Président répond par l'affirmative en précisant que c'est l'État qui a arrêté la liste des Communes concernées, qui sont au nombre de 15 dans le Département.

Mme ROBERT (Marie-Claude) indique que concernant Montredon-Labessonnié, le dépôt du dossier de candidature au programme « Bourg Centre » de la Région Occitanie devrait intervenir courant juin.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le projet de convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain et autorise le Président à le signer.

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Approbation de la modification de droit commun n°1

M. BOURREL rappelle en premier lieu à l'assemblée l'objet de la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) lancé en 2020 en raison d'une erreur de procédure lors de l'élaboration du PLUi.

L'objet de la modification est de permettre, au lieu-dit La Borie Maigre, Commune de Montredon-Labessonnié, la construction d'habitations, l'accueil d'activités agricoles (maraîchage, boulangerie, poulailler, etc.) et sociales en lien avec l'agriculture (sanitaires, zone de camping, gîtes pour l'accueil pédagogique et thérapeutique). Pour cela, il s'avère nécessaire de créer un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) et ainsi de passer d'un zonage agricole à une zone à urbaniser (zonage Ahxl) avec création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ainsi qu'un règlement écrit propre à la zone Ahxl.

Considérant que les résultats de ladite enquête publique et que les avis des personnes publiques associées justifient d'apporter quelques changements à la modification prévue ,

Considérant que la modification du PLUi telle que présentée à l'assemblée est prête à être approuvée,

Le Conseil Communautaire , **à l'unanimité** :

- approuve la modification n° 1 du PLUi,
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et à la Communauté de Communes durant un mois et d'une mention dans un journal local,
- dit que le PLUi modifié est tenu à la disposition du public.

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Lancement de deux révisions allégées

M. BOURREL rappelle à l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé le 27 février 2020. Ce document d'urbanisme a vocation à évoluer pour répondre aux ambitions du territoire et s'adapter à des demandes nouvelles correspondant à un intérêt général.

Conformément à l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, le PLUi peut être révisé, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables (PADD), lorsque la révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou est de nature à induire de graves risques de nuisance.

La Communauté de Communes a reçu la demande de l'entreprise Tarn Enrobés (les actionnaires de la SNC Tarn Enrobés sont 3 groupes de travaux publics, Eiffage Route, Eurovia et Spie Batignolles Malet implantés historiquement dans le département du Tarn) qui souhaite moderniser son usine d'enrobés à chaud (datant de 1997), située sur la Commune de Terre-de-Bancalié (depuis 1988 sur l'ancien site des mines de Peyrebrune en bord du Dadou). Le terrain actuel ne permettant pas la création d'une plateforme de stockage et de traitement d'agrégats d'enrobés pour favoriser l'économie circulaire, l'entreprise a choisi de s'implanter sur un nouveau site plus approprié sur la Commune de Montredon-Labessonnié (de l'autre côté de la carrière Bessac), aujourd'hui classé en zone A (agricole). La production annuelle est en moyenne d'environ 100 000 tonnes d'enrobés.

Par ailleurs, la carrière Bessac a prévu une extension de son périmètre, ce qui a notamment pour conséquence de réduire le tramage du PLUi (article R 151-34 du code de l'urbanisme).

Concernant la concertation de la population, la Conférence des Maires en date du 6 avril dernier propose, pour chaque projet, les modalités suivantes :

- Mise à disposition des éléments d'étude et d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions au siège de la Communauté de Communes. Les remarques et propositions pourront également être adressées à M. le Président par courrier postal et par voie électronique ,
- Mise à disposition des éléments d'étude sur le site internet de la Communauté de Communes,
- Mise à disposition des éléments d'études à la Mairie de Montredon-Labessonnié pendant les horaires d'ouverture habituels,
- Affiche d'information apposée à la Mairie de Montredon-Labessonnié et au siège de la Communauté de Communes.

Considérant que les deux projets ont un objet distinct, réduire une zone agricole pour celui de Tarn Enrobés et réduire une protection pour celui de la carrière Bessac et considérant qu'une révision ne peut avoir qu'un seul objet, il est en conséquence proposé de prescrire deux révisions allégées (n° 1 et 2) du PLUi.

M. BOURREL indique que l'accès actuel à l'usine d'enrobés via la RD 11 n'est pas pertinent, l'accès projeté par la RD 63 est plus adapté. Ce projet ne génère pas de pollution, à part de la vapeur d'eau.

Mme BARTHE DE LA OSA demande ce que deviendra le site actuel.

M. BOURREL répond qu'il sera reconverti en lieu de stockage pour la carrière BESSAC.

M. DE RUS s'interroge sur l'intégration du projet dans le site. Dispose-t-on de tous les plans ?

M. le Président indique que le nouveau site se situera en retrait de la route départementale, juste au dessus de la carrière. L'installation ne sera donc visible que depuis la Commune de Terre-de-Bancalié (pollution visuelle). Il réitère la nécessité, du point de vue réglementaire, de conduire deux révisions allégées de manière concomittante.

M. CALS demande à ce qu'il soit rappelé aux entreprises de faire le nécessaire pour assurer la sécurité de circulation sur les voies empruntées, la chaussée étant souvent glissante.

M. le Président confirme les difficultés de circulation rencontrées sur lesdites voies et indique avoir fait remonter aux entreprises chaque fois que nécessaire.

Il tient à souligner la volonté de Tarn Enrobés de mettre en oeuvre ce projet sans tarder, l'installation actuelle ayant une durée de vie estimée à 2 ou 3 ans. Pour ce faire, ils sont disposés à prendre en charge le coût de la révision.

M. BARRAU considère la prise en charge des frais par l'entreprise ambiguë.

M. le Président indique qu'en un premier temps cette proposition a été bien reçue compte tenu du coût de la procédure. Cette prise en charge démontre la motivation de l'entreprise.

M. DE RUS demande si ce projet ressort de la procédure des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

M. le Président indique qu'à sa connaissance, seule l'extension de la carrière entre dans le champ des ICPE.

M. BOURREL souligne que la proximité de la carrière limitera de fait les transports.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de prescrire lesdites révisions allégées (n° 1 et 2) du PLUi.

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

- Action sociale d'intérêt communautaire – Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association « Aïci Sem Plan »

Mme BASCOUL informe l'assemblée que l'Association « Aïci Sem Plan » a inscrit son projet dans le cadre du développement d'un « Espace Vie Sociale » (EVS) labellisée et conventionnée pour 2021 et 2022 par la CAF du Tarn. Cet espace concourt à la politique d'animation de la vie sociale du territoire

en proposant des services et des activités à finalités sociales et éducatives.

Il est en conséquence proposé de valider le partenariat de deux ans par la signature d'une convention de partenariat et d'objectifs et d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 3 500 € à l'Association.

Mme BASCOUL prend le soin de préciser que le recours à une convention permet d'éviter d'attribuer des subventions au coup par coup.

M. le Président précise que l'obtention du label est conditionnée par le soutien financier des collectivités locales ; la Commune de Terre-de-Bancalié attribuant quant à elle une subvention de 2 500 €. Il profite de l'occasion pour souligner que l'Association propose des activités porteuses.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention à intervenir.

- Action sociale d'intérêt communautaire – Convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association « Castelroc »

Mme BASCOUL informe l'assemblée que l'Association « Castelroc » conduit dans le cadre de son projet associatif des actions en direction de la jeunesse et des jeunes adultes : chantiers jeunes, stages de découverte des métiers, services civiques. Ces actions concourent à la politique d'animation de la vie sociale du territoire en direction de la jeunesse et des jeunes adultes. Dans le cadre de la convention de partenariat et d'objectifs à intervenir sont précisés les attendus qualitatif et quantitatif.

Il est en conséquence proposé de valider le partenariat de deux ans par la signature d'une convention de partenariat et d'objectifs et d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 2 000 € à l'Association.

Mme SOULARD fait remarquer que le véritable nom de l'Association est « Castelroc en Arifadès ».

M. MOREL s'interroge sur la différence de montant de la subvention entre les deux associations, 3 500 € pour l'une, 2 000 € pour l'autre.

Mme BASCOUL indique que le montant attribué est fonction des actions qui sont envisagées avec chacune.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention à intervenir.

- Action sociale d'intérêt communautaire – Subventions de fonctionnement 2021

Conformément aux statuts et aux conventions de partenariat et d'objectifs en vigueur, Mme BASCOUL propose à l'assemblée d'attribuer au titre de l'exercice 2021 les subventions suivantes :

- Petite enfance - structures d'accueil collectif :

| Bénéficiaire | Objet | Montant |
|--|---|-------------|
| Association La Passerelle | Fonctionnement crèche 2021 | 71 612,00 € |
| Association La Farandole | Fonctionnement crèche 2021 | 70 145,00 € |
| Association Ma 2 ^{ème} Maison | Fonctionnement micro-crèche St-Lieux Lafenasse 2021 | 56 500,00 € |
| Association Ma 2 ^{ème} Maison | Fonctionnement micro-crèche Fauch 2021 | 52 000,00 € |
| Association O'Petit Bonheur | Fonctionnement micro-crèche 2021 | 56 500,00 € |
| Association Les P'tits Bouchons | Prise en charge loyer 2021 Maison Assistantes Maternelles | 5 000,00 € |
| Association La Passerelle | Soutien de l'action : mise en place « Café parents » | 600,00 € |

- Jeunesse – Jeunes Adultes :

| Bénéficiaire | Objet | Montant |
|-----------------------|--|------------|
| Association Castelroc | Politique d'animation de la vie sociale du territoire en direction de la jeunesse et des jeunes adultes 2021 | 2 000,00 € |

- Personnes âgées :

| Bénéficiaire | Objet | Montant |
|------------------|---|------------|
| ADMR de Réalmont | Fonctionnement Service portage repas 2021 | 8 500,00 € |

- Espace de Vie Sociale :

| Bénéficiaire | Objet | Montant |
|---------------------------|--|------------|
| Association Aïci Sem Plan | Politique d'animation de la vie sociale du territoire 2021 | 3 500,00 € |

- Soutien financier aux actions et projets associatifs d'intérêt communautaire 2021:

| Bénéficiaire | Événement | Modalités | Montant |
|-------------------------------------|----------------------------------|---------------------------|------------|
| Association Lomers Sports et Nature | 3 ^{èmes} Défis Cathares | Partenariat Communication | 850,00 € |
| Association Castelroc | Fête médiévale 2021 | Partenariat Tourisme | 1 500,00 € |

Mme BARTHE DE LA OSA demande si ce soutien financier est reconduit chaque année ou s'il donne lieu à une demande annuelle.

Mme BASCOUL précise que les Associations doivent effectuer chaque année leur demande avant le 31 janvier et que le Bureau apprécie l'intérêt communautaire de l'action ou du projet proposé(e).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir ces propositions et de les inscrire au budget primitif 2021.

- Actions environnementales d'intérêt communautaire 2021 : Collecte des films plastiques agricoles usagés

Mme BASCOUL informe l'assemblée qu'à l'image des précédents exercices, la FD CUMA du Tarn a organisé du 29 mars au 2 avril 2021, une nouvelle collecte des films plastiques d'élevage ainsi que des ficelles et filets plastiques.

Pour information, le tonnage total collecté en Centre Tarn s'est élevé à 42 tonnes en 2020.

Cette action de recyclage participant pleinement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, il est proposé d'attribuer à la FD CUMA du Tarn, au titre de l'exercice 2021, une subvention d'un montant de 2 000 € (1 760 € en 2020).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir cette proposition et de l'inscrire au budget primitif 2021.

PÔLE TECHNIQUE

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés : Extension des consignes de tri - Dépôt de la candidature de la Communauté de Communes

M. CALVIGNAC rappelle à l'assemblée que l'extension des consignes de tri a débuté en 2012 avec l'expérimentation lancée par CITEO.

Le cahier des charges des éco-organismes pour 2018-2022 a été bâti autour de la génération de la démarche : les collectivités étant tenues de s'engager à étendre les consignes de tri d'ici 2022 au travers des contrats type qui les lient aux éco-organismes.

Afin d'inciter cette extension de manière pro-active, CITEO est en contrat avec le Syndicat Mixte TRYFIL jusqu'au 31 décembre 2022 et a récemment publié un Appel à Projets pour l'extension des consignes de tri et les mesures d'accompagnement des collectivités à l'engagement de projets de transformation des dispositifs de collecte.

La Communauté de Communes a vocation à s'inscrire dans le cadre de cet Appel à Projets visant l'extension des consignes de tri.

M. CALVIGNAC rappelle que tous les plastiques seront triés en 2022.

M. DE RUS demande s'il est envisagé de collecter les pneus usagés que l'on retrouve dans la nature.

M. CALVIGNAC répond qu'une filière de recyclage existe mais que le coût est important, aux environs de 200 € par tonne.

M. le Président indique que la question s'est posée d'organiser une nouvelle opération de collecte des pneus agricoles usagés. Il s'avère donc nécessaire de reprendre la réflexion à l'échelle du territoire en l'étendant à tous les pneus usagés.

Mme ROBERT (Marie-Claude) rappelle que dans le cadre de l'opération passée, les agriculteurs ont pris en charge 60 € par tonne. Elle précise que le coût de la collecte diffère selon la destination des pneus.

M. le Président invite Mme ROBERT à relancer la réflexion en la matière.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023 du projet d'extension des consignes de tri dans le cadre de l'Appel à Projets lancé par CITEO.

QUESTIONS DIVERSES

- M. CALVIGNAC informe les Maires des Communes membres que s'ils veulent bénéficier, dans le cadre du Plan de Relance initié par l'État, de l'évaluation de l'état de leurs ponts (d'une ouverture supérieure à 2 m), ils doivent le faire savoir avant le 30 avril prochain.

- Mme ROBERT (Marie-Claude) indique quant à elle que toujours dans le cadre du Plan de Relance, une aide de l'État peut être apportée aux Communes qui ont un projet au niveau de leur cantine scolaire. Dans ce cas, il y a lieu de se positionner d'ici octobre prochain.

La séance est levée à 22 h 40.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

Séance du mardi 13 avril 2021
à 20 h 30 à Réalmont

| | |
|--|--|
| Monsieur BARRAU Alain | |
| Madame BARTHE DE LA OSA Nadège | |
| Madame BASCOUL Sylvie | |
| Madame BOU Virginie | |
| Monsieur BOULADE Hervé | |
| Monsieur BOURREL Serge | |
| Monsieur BOYER Alain donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY | |
| Madame CALMET Isabelle | |
| Monsieur CALS Sylvian | |
| Monsieur CALVIGNAC Pierre | |
| Monsieur CANTALOUBE Jean Luc | |

| | |
|---|---------------|
| Monsieur CHAMAYOU Jean-Paul donnant procuration à Mr Jean-Pierre LESCURE | |
| Madame CLUZEL Marie-Line | |
| Monsieur COMBELLES Jean-François donnant procuration à Mme Marie-Claude ROBERT | |
| Monsieur DE RUS Raoul | |
| Madame FAURÉ Anna | |
| Monsieur GAU Frédéric | Absent excusé |
| Monsieur HERNANDEZ Alain | |
| Madame HOULES Françoise | |
| Madame LACROIX Véronique | |
| Monsieur LESCURE Jean-Pierre | |
| Monsieur LOPEZ Jean Michel | |
| Monsieur MADAULE Jean-Claude | Absent excusé |
| Madame MARAVAL Véronique | |

| | |
|--|--|
| Monsieur MARCUZZO Fabrice représenté par Monsieur THIELE Éric | |
| Monsieur MOREL Christophe | |
| Madame ROBERT Isabelle | |
| Madame ROBERT Marie-Claude | |
| Monsieur ROQUES Claude | |
| Monsieur ROUQUETTE Rémy | |
| Madame SOULARD Ambre | |
| Madame SOULET Isabelle | |
| Monsieur THIERY Pascal | |
| Madame TRENTI Sarah | |
| Monsieur TROUILHET Bernard | |
| Monsieur VIAULES Henri | |

